

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES



LES PERMANENCES GRATUITES & CONFIDENTIELLES



Vous êtes victimes de vol, de violences, d'agression sexuelle, de dégradation, d'insultes, de discriminations, d'abus de confiance, de non représentation d'enfant, d'accident ou de toute autre infraction pénale...



Association
agrée par le



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'A.C.J.M. est là pour :

**Vous accueillir,
écouter, informer,
orienter, soutenir
et accompagner.**

www.acjm.info



A.C.J.M. de l'Orne

5, rue Valazé
61 000 Alençon



secretariat.orne@acjm.info

L'association de Loi 1901 A.C.J.M. est habilitée par le Ministère de la Justice et œuvre pour l'Aide aux Victimes, la Citoyenneté, la Justice et la Médiation. L'A.C.J.M. dispose de professionnels formés et d'un solide réseau de partenaires institutionnels, privés et associatifs pour vous accompagner.

LES LIEUX & LES HORAIRES DES PERMANENCES



02 33 32 20 00

Pour mieux vous accueillir, veuillez nous contacter au préalable.



Alençon

5, rue Valazé

Tribunal Judiciaire
(Bureau d'Aide
aux Victimes)



Du lundi au vendredi
9h-12h et 13h30-17h

Mardi et Jeudi
9h-12h

Argentan

Conseil des prud'hommes
(Bureau d'Aide
aux Victimes)



Mardi

Flers

Maison des activités
Espace Halbout
2 rue Pierre Lemièrre

Mardi
9h30-12h
et 13h30-16h30

L'Aigle

Centre intercommunal
d'Action Sociale
5 place du Parc

Mercredi
sur rendez-vous

